

## 6. Annexes : fiches actions

Fiches Actions CLS-CLSM	
AXE 1. PREVENTION GENERALE ET COORDINATION	
ACTION 1 - Coordination CLS-CLSM	
<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	Suite au diagnostic local de santé réalisé en 2017, la nécessité de renforcer une politique locale de santé publique a été identifiée afin de renforcer les actions autour de l'accès aux soins, la promotion et la prévention, la santé mentale, la santé sexuelle et affective ainsi que la santé environnementale. Le CLS et le CLSM sont des outils permettant la structuration de cette politique locale de proximité, instauré par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires de 2009 et la loi de Modernisation du système de santé de 2016.
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les inégalités sociales de santé et d'accès aux soins sur le territoire</li> <li>• Mettre en œuvre un programme de santé au vu des éléments de diagnostic de territoire</li> <li>• Mettre en place, soutenir et coordonner des actions concrètes autour des axes définis dans le CLS-CLSM</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	<p>Les missions de coordination CLS-CLSM sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impulser, coordonner, compléter et actualiser le diagnostic de santé</li> <li>• Accompagner la gouvernance du CLS-CLSM</li> <li>• Soutenir la conception, le développement, la mise en œuvre, le suivi, et l'évaluation des actions du CLS-CLSM</li> <li>• Contribuer à la capitalisation des connaissances, expériences et savoir-faire existants sur le territoire</li> </ul> <p>La coordination du CLS-CLSM est rattachée à la Direction Générale des Solidarité d'Annonay Rhône Agglo</p>
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo
Partenaires financiers	50% par l'Agence Régionale de Santé, 25% par Annonay Rhône Agglo, et 25% par la Ville d'Annonay. Tout autre organisme peut participer
Partenaires opérationnels	Préfecture, CPAM, Centre Hospitalier Ardèche Nord, Etablissements Sainte Marie, structures et professionnels sanitaires, médico-sociaux et sociaux
Public	Les habitants d'Annonay Rhône Agglo
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	<p>Nombres de réunions de pilotage</p> <p>Nombre de rencontres avec les partenaires du territoire</p> <p>Nombre d'actions réalisés au regard du nombre d'actions prévues</p> <p>Nombre de personnes concernées par les actions</p>

## Fiches Actions CLS-CLSM

### AXE 2. AMELIORER L'OFFRE DE SOIN DE PROXIMITE ET DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE MEDICALE

#### ACTION 1 - Coordination d'une stratégie de maillage territorial de l'offre de santé à l'échelle de l'agglomération

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	<p>Le diagnostic local de santé de 2017, actualisé en 2020, indique des problématiques d'accès aux soins du fait d'une faible démographie médicale et globalement du manque de professionnels de santé, avec certaines professions plus en tension : médecins généralistes, dentiste, pédiatres, psychiatres, orthophoniste, kiné.</p> <p>Afin de renforcer l'attractivité médicale et de diminuer les effets de concurrence entre les territoires, il semblait important de développer une stratégie de territoire à l'échelle de l'agglomération pour renforcer la cohérence de l'offre de soins de proximité.</p>
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une stratégie de territoire à l'échelle de l'agglomération pour renforcer la cohérence de l'offre de soins de proximité</li> <li>• Favoriser l'émergence de la diversité des modes d'exercice (libérale, salarié, mixte)</li> <li>• Favoriser l'émergence des modes d'exercice coordonnés (Maison de santé pluridisciplinaire, Communauté professionnelle territoriale de santé)</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	Il s'agit d'être en veille sur l'offre de soins existante sur le territoire, et de définir les grandes lignes d'un schéma d'offre de soins de proximité, à partir de l'identification de territoire prioritaire et des pôles urbains de l'agglomération.
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo
Partenaires financiers	ARS, CPAM
Partenaires opérationnels	ARS, CPAM, Centre Hospitalier Ardèche Nord, Centre de santé ADMR, Etablissements Sainte Marie, MSA, Association annonéenne des professionnels de santé libéraux, professionnels libéraux et en exercice coordonné, communes
Public	Professionnels de santé et habitants
Calendrier	2022 - 2026
Critères d'évaluation	Maintien de l'offre de soins existante Déploiement d'une nouvelle offre de soins

**Fiches Actions CLS-CLSM**

**AXE 2. AMELIORER L'OFFRE DE SOIN DE PROXIMITE ET DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE MEDICALE**

**ACTION 2 - Mise en place d'un accueil santé pour faciliter l'installation des professionnels de santé**

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	<p>Le diagnostic local de santé de 2017, actualisé en 2020, indique des problématiques d'accès aux soins du fait d'une faible démographie médicale et globalement du manque de professionnels de santé, avec certaines professions plus en tension : médecins généralistes, dentiste, pédiatres, psychiatres, orthophoniste, kiné.</p> <p>Différentes études montrent que les professionnels de santé souhaitent avant tout trouver une qualité de vie sur un territoire donné, qualité de vie professionnel mais aussi personnelle et familiale.</p>
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centraliser les demandes de professionnels de santé (médicaux et paramédicaux) qui souhaitent s'installer sur le territoire</li> <li>• Accompagner individuellement ces professionnels dans leur installation</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	<p>La coordinatrice CLS-CLSM centralisera les demandes de professionnels de santé, transmis par le réseau communal et médical. Elle les contactera afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être à l'écoute et Identifier avec eux leurs besoins (professionnels, vie sociale, vie familiale...)</li> <li>• Travailler en coordination avec l'ARS et la CPAM</li> <li>• Les accompagner et les orienter dans leur démarche : recherche de locaux, de financement, de logement, de mode de garde, d'emploi pour le conjoint</li> </ul>
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo
Partenaires financiers	ARS, CPAM, Annonay Rhône Agglo
Partenaires opérationnels	ARS, CPAM, Professionnels libéraux et en exercice coordonné, communes, Centre Hospitalier Ardèche Nord, MSA, Association annonéenne des professionnels de santé libéraux, Centre de santé ADMR, Etablissements Sainte Marie
Public	Professionnels de santé
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	<p>Nombre de demandes transmises</p> <p>Nombre de professionnels contactés</p>

## AXE 2. AMELIORER L'OFFRE DE SOIN DE PROXIMITE ET DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE MEDICALE

## ACTION 3 - Organisation de l'accueil des internes sur le territoire

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	<p>Le diagnostic local de santé de 2017, actualisé en 2020, indique des problématiques d'accès aux soins du fait d'une faible démographie médicale.</p> <p>Les internes en médecine étant de futurs médecins, leurs expériences de stages peuvent orienter leur choix d'installation. Plus un territoire accueille d'internes, plus celui-ci aura de chance de voir s'y installer un médecin par la suite. Il est donc important de pouvoir proposer des conditions d'internat de qualité, que ce soit en termes d'environnement professionnel, de condition d'hébergement ou d'environnement social.</p> <p>Leurs stages sont en effet l'occasion de découvrir des lieux et des territoires d'exercice professionnel mais aussi des territoires de vie.</p> <p>En fonction de ces expériences de stages et de leurs projets de vie, les internes pourront le moment venu choisir des zones d'installation. Une expérience qualitative et positive favorisera donc l'installation de ces jeunes médecins sur le territoire</p>
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire découvrir le territoire à ces futurs médecins</li> <li>• Créer des liens de proximité avec ces futurs médecins</li> <li>• Les accompagner dans leur parcours</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'organiser des temps conviviaux avec les internes du CHAN, de médecine de ville et de l'Etablissement Sainte Marie autour d'une journée d'accueil et d'un pot de départ</li> <li>• Leur présenter les ressources du territoire (vie sociale, sortie culturelle, activités sportives, réseau médical...)</li> <li>• Leur proposer de les accompagner dans leur parcours en leur présentant les différents référents de parcours des internes (CHAN, médecine de ville, collectivité)</li> </ul>
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay
Partenaires financiers	Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay
Partenaires opérationnels	Centre Hospitalier Ardèche Nord, Association annonéenne des professionnels de santé libéraux, Etablissement Sainte Marie, Centre de santé ADMR, Office du tourisme, CPAM
Public	Internes en médecine
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	<p>Nombre de réunion de préparation</p> <p>Nombre d'événements organisés</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Nombre de contact avec les référents de parcours</p>

## AXE 2. AMELIORER L'OFFRE DE SOIN DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE MEDICALE

## ACTION 4 – Améliorer les conditions d'hébergement pour les internes

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	<p>Le diagnostic local de santé de 2017, actualisé en 2020, indique des problématiques d'accès aux soins du fait d'une faible démographie médicale.</p> <p>Les internes en médecine étant de futurs médecins, leurs expériences de stages peuvent orienter leur choix d'installation. Plus un territoire accueille d'internes, plus il y a de probabilités qu'un jeune médecin s'y installe par la suite. Il est donc important de pouvoir proposer des conditions d'internat de qualité, que ce soit en termes d'environnement professionnel, de condition d'hébergement ou d'environnement social.</p> <p>Une expérience qualitative et positive d'internat favorisera l'installation de ces jeunes médecins sur le territoire.</p> <p>Actuellement, les internes sont logés dans un bâtiment ayant des faiblesses énergétiques et proposant un environnement à rafraichir. Ce bâtiment hébergeant aussi des médecins intérimaires ou arrivant sur le territoire, des difficultés de cohabitation entre les publics sont constatées.</p>
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir aux internes des conditions d'hébergement de qualité</li> <li>• Diminuer les difficultés de cohabitation entre les différents publics</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit d'envisager un projet immobilier permettant d'accueillir les internes dans des conditions d'hébergement de qualité (qualité énergétique, décoration intérieure...) et de proposer différents espaces d'hébergement en fonction des publics (internes, intérimaires, nouveaux médecins...).</p> <p>Ce projet se construira en différents étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat des lieux des besoins</li> <li>• Définition d'un cahier des charges</li> <li>• Etude de faisabilité technique et financière - Recherche de financements</li> <li>• Lancement et suivi des travaux</li> </ul>
Pilote(s)	Centre Hospitalier Ardèche Nord, Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay
Partenaires financiers	Action Logement (sous réserve de confirmation)
Partenaires opérationnels	Alliade Habitat (sous réserve de confirmation)
Public	Internes
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	<p>Nombre de réunions</p> <p>Niveau de satisfaction des internes</p> <p>Nombre d'installation d'anciens internes sur le territoire</p>

**Fiches Actions CLS-CLSM**

**AXE 2. AMELIORER L'OFFRE DE SOIN DE PROXIMITE ET ATTRACTIVITE MEDICALE**

**ACTION 5 – Mener une réflexion sur la création d'une maison médicale de garde**

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	<p>Le diagnostic local de santé de 2017, actualisé en 2020, indique des problématiques d'accès aux soins du fait d'une faible démographie médicale. Les habitants du territoire rencontrent en effet des difficultés pour avoir un médecin traitant et pour avoir un rendez-vous en urgence. Ces difficultés sont d'autant plus importantes en soirée ou le week-end du fait qu'aucune réponse de médecine générale n'est proposée.</p> <p>Les urgences du Centre Hospitalier Ardèche Nord se retrouvent ainsi à absorber les demandes de soins pour des actes que l'on peut désigner comme de la « bobologie », alors que leur mission première est de prendre en charge les urgences vitales.</p>
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la continuité de l'offre de soin de médecine générale</li> <li>• Assurer une offre de soin en médecine générale accessible</li> <li>• Désengorger les urgences du CHAN</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de lancer une réflexion avec les acteurs de la permanence des soins ambulatoires, de la médecine de ville et du Centre Hospitalier Ardèche Nord sur la possibilité de mettre en place une maison médicale de garde.</p> <p>Cette réflexion permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un état des lieux des besoins avec les acteurs concernés</li> <li>- Définir un cahier des charges</li> <li>- Envisager les conditions organisationnelles (articulation avec le service des urgences) administratives, financières et matérielles</li> <li>- Créer une maison médicale de garde</li> </ul>
Pilote(s)	Représentants des Médecins libéraux, Centre Hospitalier Ardèche Nord, Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay
Partenaires financiers	ARS, CPAM
Partenaires opérationnels	Médecins libéraux, ARS, Permanence des soins ambulatoires, Conseil de l'Ordre des médecins, Centre de santé ADMR
Public	Habitants
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Nombre de réunions Formalisation d'un projet de MMG

**AXE 3. RENFORCER ET MIEUX COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS DE PREVENTIONS ET DE PROMOTION EN SANTE**

**ACTION 1 - Création d'une Maison des Adolescents**

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	<p>Le diagnostic santé de l'ORS 2017 produit le constat d'éléments en défaveur de la santé des jeunes de 15 à 24 ans sur le territoire auxquels la MDA d'Annonay peut contribuer à répondre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les difficultés d'accès aux soins psychiques repérées chez les jeunes</li> <li>• Jeunes en milieu rural isolés</li> <li>• Difficulté d'accès à un suivi gynécologique et à la contraception chez les filles</li> <li>• Hygiène de vie et consommation d'alcool</li> <li>• Méconnaissance de leurs droits et absence de recours aux soins</li> <li>• Mal être</li> <li>• Déscolarisation et désocialisation</li> </ul> <p>Le Projet Territorial de Santé Mentale de Septembre 2019 fixe les priorités suivantes auxquels la MDA d'Annonay souhaite concourir dans son champ d'expertise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité 1 : « repérage précoce des troubles psychiques, l'accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements conformément aux données actualisées de la science et aux bonnes pratiques professionnelles. »</li> <li>• Priorité 4 : « La prévention et la prise en charge des situations de crise et d'urgence. »</li> <li>• Priorité 6 : « L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la Santé mentale (focus sur les enfants/adolescents et jeunes adultes). »</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer un accès à un espace d'accueil neutre, ouvert et non stigmatisant aux adolescents du territoire</li> <li>• Informer les acteurs non compétents en psychiatrie au repérage des troubles psychiques et aux ressources de prise en charge par des rencontres favorisant le développement d'une culture commune,</li> <li>• Prévenir la survenue des situations d'urgence par une première ligne d'écoute, d'aide, d'orientation et d'accompagnement aux jeunes en situation de « crise »,</li> <li>• Proposer un accueil, une écoute, un soutien, délivrer des informations et conseils aux familles et professionnels pour répondre aux familles,</li> <li>• Proposer des actions de sensibilisation du public sur lien entre difficultés psychiques, addictions, substances psychoactives, désocialisation, isolement, décrochage scolaire, effets du confinement et de la crise COVID...</li> <li>• Proposer des actions d'information et de soutien en direction des parents concernés,</li> <li>• Proposer un accueil et un accompagnement de seconde ligne (RV après premier accueil) spécifique aux questions de sexualité, contraception, IVG,</li> <li>• Renforcer les liens et mutualiser des moyens par les partenariats avec Addiction-France (ANPAA) et l'éducation nationale,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des actions pluri-partenariales de sensibilisation sur l'alcool en mobilisant les acteurs des réseaux locaux (adolescents/santé précarité/addicto),</li> <li>• Contribuer à réactiver un réseau autour du décrochage scolaire afin de limiter la déscolarisation et la désocialisation et favoriser les articulations avec d'autres réseaux existants « inter-structures enfance adolescence » par exemple.</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	<p>La Maison des Adolescents est un lieu d'information, d'accompagnement et de soutien. L'accueil et le suivi sont donc de courte durée et permettent, en première ligne, un repérage de situations à risque tout en contribuant à la coordination du parcours de santé.</p> <p>Le dispositif est organisé en pôles d'activités :</p> <p><b><u>Le pôle d'activités « cliniques » :</u></b></p> <p>Il regroupe les activités d'accueil, de soutien, d'orientation et d'accompagnement. Il est complété par une action « d'aller-vers » le public le plus éloigné du soin présent dans l'agglomération.</p> <p><b><u>Le pôle d'activité « ressource »</u></b></p> <p>Il regroupe les activités visant à faire connaître le dispositif, animer et coordonner un réseau d'acteurs œuvrant auprès du public adolescent, apporter un appui aux professionnels, mener des actions collectives de prévention et promotion de la santé.</p> <p><b>Accueil du public adolescent et des familles</b></p> <p>Accueil téléphonique : Plage d'accueil téléphonique étendue au-delà des ouvertures au public à hauteur de 20h/ semaine</p> <p>Accueil physique : Les plages d'accueil avec ou sans RV sont envisagés sur des horaires adaptés, à la fois sur des plages de temps « scolaires » et en dehors de ses plages. Leur pertinence sera réévaluée notamment au regard des horaires de cars qui sont souvent l'unique moyen de transport autonome des adolescents.</p> <p><u>Plages d'accueil téléphonique :</u></p> <p>Lundi-Mercredi : 10:00-18:00</p> <p>Vendredi : 14:00-18:00</p> <p><u>Plages d'ouverture d'accueil physique au public :</u></p> <p>Lundi-Vendredi 15:00-19:00</p>
Pilote(s)	Etablissements Sainte Marie
Partenaires financiers	ARS, Le conseil départemental de l'Ardèche
Partenaires opérationnels	Education Nationale, Santé scolaire, PJJ, L'aide sociale à l'Enfance, le CMS d'Annonay, CPEF, France Addiction et le PAEJ, Ville d'Annonay et son CCAS, Annonay Rhône Agglo, L'ADSEA 07 et la Prévention spécialisée, Mission locale, Centre Hospitalier Ardèche Nord, L'ANMDA, L'APAJH 07 (CMPP – SESSAD)
Public	Les adolescents âgés de 12 à 20 ans, leurs familles et les professionnels en contact avec les jeunes.
Calendrier	Ouverture prévue décembre 2021
Critères d'évaluation	Ouverture au public effective Rapport d'activité standardisé MDA



**Fiches Actions CLS-CLSM**

**AXE 3. RENFORCER ET DEVELOPPER LA COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DE PROMOTION ET DE PREVENTION EN SANTE**

**ACTION 2 - Identifier et coordonner les actions de sport santé sur le territoire**

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	<p>La loi santé 2016 permet aux professionnels de santé de prescrire de l'activité physique dans le cadre du parcours de santé des personnes atteintes de maladies chroniques. Cette prérogative qui permet à la fois d'agir en prévention primaire, secondaire et tertiaire semble être acceptée de tous mais l'ensemble des acteurs pouvant contribuer à cette démarche n'ont pas encore toutes les clés pour favoriser un parcours optimal. Le constat étant que les professionnels de santé ne se sentent pas encore légitime à prescrire de l'activité physique, ceci mettant leurs responsabilités de prescripteurs en cause. De plus, les acteurs du mouvement sportif, eux également, ne se sentent pas légitime à pouvoir accompagner « les malades chroniques » dans l'activité physique adaptée. C'est à ces deux problématiques que le DAPAP entend répondre. En effet, il s'agit pour le CDOS 07 d'avoir la possibilité de créer une « passerelle » entre les trois secteurs, « sportif », « sanitaire » et « social ».</p> <p>En 2021, les professionnels de santé commencent à se saisir des différents outils permettant de prescrire et orienter vers des actions spécifiques de prises en charge par le sport – atelier nommés passerelle. De nombreux établissements tel que le Centre Hospitalier ainsi que les structures de prise en charge spécifique sont invités à conventionner avec le CDOS 07. En revanche, on constate sur le territoire Nord Ardèche un déficit dans le recensement et l'animation du réseau du mouvement sportif permettant l'inclusion des éducateurs sportifs dans le parcours de santé.</p>
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un réseau de structure sport santé / sport bien être sur le territoire.</li> <li>• Articuler l'offre d'activité physique pour la santé avec les dispositifs sanitaires et sociaux du territoire.</li> <li>• Coordonner les activités de prise en charge individuelle au sein de la plateforme.</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	<p>1.1 Mettre en œuvre ou participer à plusieurs réunions auprès des acteurs du sport santé (social, santé et sport)</p> <p>1.2 Recenser les ateliers passerelles avec les acteurs porteurs identifiés.</p> <p>1.3 Rencontrer les nouveaux acteurs du territoire souhaitant s'intégrer au réseau.</p> <p>1.4 Accompagner les clubs sportifs afin qu'ils s'inscrivent dans une démarche sport santé.</p> <p>2.1 Rencontrer et présenter le dispositif aux structures sanitaires et sociales.</p> <p>2.2 Etablir des conventions avec les établissements partenaires</p> <p>2.3 Réaliser une sensibilisation auprès des équipes pour permettre l'appropriation du dispositif au sein de la structure</p>

	<p>3.1 Aller-vers, Accueillir, renseigner et orienter les personnes en fonction de leurs motivations, leurs niveaux d'activité physique et de sédentarité.</p> <p>3.2 Etablir avec les personnes et les acteurs du parcours de vie, un programme d'activité physique adapté à la situation globale de la personne.</p> <p>3.3 Mettre en place un suivi à la sortie du dispositif sur une durée de 2 ans minimum afin de s'assurer de la pérennisation de la pratique.</p> <p>3.4 Adopter une posture d'éducation à la santé pour promouvoir une bonne hygiène de vie et une alimentation équilibrée selon les recommandations du PNNS.</p>
Pilote(s)	Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ardèche (CDOS 07)
Partenaires financiers	Agence Nationale du Sport, ARS, Département de l'Ardèche, Conférence des financeurs de l'Ardèche, Fondation de France, Ministère des sports – Appel à projet – Maison Sport Santé, CAF
Partenaires opérationnels	Département, Collectif 31, Auto-entrepreneur, Préo Reppop, Ligue Contre le Cancer, Sielbleu, CIDFF, Appui Santé 26-07, Filière Gérontologique, ANEF, Ville d'Annonay, Annonay Rhône Agglo
Public	Personnes en situation de sédentarité ou inactivité physique Personne en situation de maladie chronique Personne en situation d'affection de longue durée
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	<p>Nombre de rencontre par territoire (visio/physique) : 2</p> <p>Nombre de structures accompagnées pour une démarche sport santé : minimum 3</p> <p>Nombre de sensibilisation réalisée : minimum 1</p> <p>Nombre de nouvelles structures rencontrées : minimum 3</p> <p>Nombre nouvelles conventions : minimum 2</p> <p>Nombre de lieux d'animation stand sport santé : 1</p>

**AXE 3. RENFORCER ET DEVELOPPER LA COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DE PROMOTION ET DE PREVENTION EN SANTE**
**ACTION 3 - Renforcer la présence du centre d'examen de santé pour les examens de prévention en santé et améliorer l'accès aux droits et aux soins**

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	<p>Garantir à tous l'accès aux droits et aux soins est un des objectifs prioritaires de l'Assurance maladie.</p> <p><u>Accompagner les personnes les plus fragiles</u></p> <p>Les publics les plus précaires peuvent disposer d'une couverture santé ou l'améliorer grâce à différentes aides proposées par l'Assurance maladie, avec notamment la mise en place fin 2019 de la Complémentaire santé solidaire (C2S).</p> <p>En outre, <b>la CPAM de l'Ardèche collabore avec le centre d'examens de santé (CES) de Saint-Etienne</b> qui se déplace à Annonay et reçoit les assurés du Nord-Ardèche dans les locaux de la CPAM.</p> <p>L'offre du CES est destinée en priorité aux personnes de plus de 16 ans éloignées du système de santé et en situation de précarité qui ne bénéficient pas d'un suivi médical régulier.</p> <p><u>Faciliter l'accès aux soins pour tous</u></p> <p>A travers sa Mission d'accompagnement santé (MAS), l'Assurance maladie est pleinement mobilisée dans la recherche de solutions aux difficultés d'accès aux droits, d'accès aux soins liés à un handicap, de fragilité face au numérique ou à la crise sanitaire ou encore aux situations sociales complexes.</p> <p>Pour cela, la CPAM de l'Ardèche est signataire de 49 conventions avec des partenaires dans le cadre de l'accès aux droits et de 26 pour l'accès aux soins.</p>
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	Mieux mobiliser les partenaires locaux dans la détection de personnes en situation de vulnérabilité afin de les orienter au plus vite vers le centre de santé et la mission d'accompagnement santé (MAS) de l'Assurance maladie.
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Orienter des personnes en situation de précarité ne bénéficiant pas d'un suivi médical régulier vers le CES d'Annonay via la CPAM.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Le CES pourra proposer à ces assurés des examens de prévention en santé (EPS) leur permettant de s'inscrire ou de se réinscrire dans un parcours de santé.</li> </ul> </li> <li><b>2. Orienter vers la CPAM les personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés d'accès aux droits et aux soins.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Les partenaires pourront adresser directement des personnes en situation de précarité à la Mission d'accompagnement santé (MAS) de l'Assurance maladie afin qu'elles puissent être mieux accompagnées dans leurs démarches d'accès aux droits et aux soins.</li> </ul> </li> </ol>
Pilote(s)	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Partenaires financiers	Néant

Partenaires opérationnels	MSA, CCAS d'Annonay, associations (Collectif 31...), acteurs du réseau santé précarité, etc.
Public	Personnes en situation de précarité
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	A définir.

**AXE 3. RENFORCER ET DEVELOPPER LA COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DE PROMOTION ET DE PREVENTION EN SANTE**

**ACTION 4 – Formation des acteurs jeunesse sur la santé physique et mentale des adolescents**

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	<p>L'Analyse des besoins sociaux réalisée en 2021 soulignent les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des partenariats existants qui permettent l'accompagnement social et professionnel des jeunes,</li> <li>- De plus en plus de professionnels sont formés à l'accompagnement de projets et à « aller vers » les jeunes</li> <li>- Richesse (diversité et multiplicité) du réseau des intervenants sociaux/tissu associatif, principalement localisé à Annonay</li> <li>- Des difficultés d'accès aux soins pour tous (accessibilité, suivi médecine générale, spécialistes, spécificité des demandeurs d'asiles) et des besoins d'accompagnement spécifique (jeunes, personnes vieillissantes, addictions, handicap...)</li> <li>- Dégradation de situations sanitaire complexes (addiction, grossesse, désordre psychiatrique, alimentation) et augmentation des problèmes d'accès aux soins (désert médicaux, places en institut spécialisés, manque de structure médicosociale...) et de violences intra familiales (physiques, psychologiques, sexuelles).</li> <li>- Des addictions repérées chez le public jeune : alcool, cannabis, jeux vidéo...</li> <li>- Incertitudes suite au COVID</li> <li>- Un taux de scolarisation bas et une augmentation du décrochage scolaire lié au COVID, et un décrochage de plus en plus précoce</li> <li>- 1/5 des jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi ni en formation</li> <li>- Une population jeunesse en rupture et éloignée des accompagnements des partenaires (pauvreté/précarité)</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des rencontres thématiques entre acteurs du réseau jeunesse</li> <li>• Mise en place d'actions (formation / conférence / analyse de la pratique) spécifiques à la santé mentale et physique de l'adolescent</li> <li>• Structurer un réseau de diffusion de l'information</li> <li>• Proposer un lieu ressource pour les acteurs d'appui en santé mentale et santé physique de l'adolescent</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'organiser et de coordonner des rencontres suivant les besoins d'accompagnement définis</li> <li>- De formaliser un calendrier de ces rencontres</li> <li>- De réaliser un annuaire des professionnels</li> </ul>

Pilote(s)	Maison des adolescents - Etablissements Sainte Marie, Point Accueil Ecoute Jeunes - Addictions France
Partenaires financiers	Néant
Partenaires	Service Jeunesse Annonay, Structures jeunesse, Mission Locale, Infirmières EN, DTAS, Réseau Santé Précarité, IREPS, Coordinateur parentalité Annonay Rhône Agglo, Addiction France – PAEJ, FJT, ADSEA, La Source
Public	Les acteurs sociaux, éducatifs, culturels, sportifs, santé... etc soit l'ensemble des professionnels ayant besoin d'un soutien et/ou d'un appui théorique sur la santé mentale et physique de l'adolescents
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Nombre de rencontres et nombres de participants Nature des rencontres (forum, formation, conférence, analyse de pratique, stages... etc) Nombre d'acteurs ayant eu recours au pôle ressource de la maison des adolescents Nombre de recours au pôle ressource de la maison des adolescents

## AXE 4. ACCES AUX SOINS ET A LA PREVENTION POUR LES PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE

## ACTION 1 - Co-animation du réseau santé-précarité

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	<p>Le diagnostic local de santé 2017 ainsi que l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2021 souligne le niveau de précarité important des habitants de l'Agglomération, notamment sur Annonay avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un indice de défavorisations sociale supérieur à 1,46 sur Annonay Rhône Agglo qui rend effectivement compte de la présence de populations précaires sur plusieurs communes du territoire : Annonay, Monestier, Vocance,</li> <li>• Parmi la population allocataire (CAF), plus d'une famille sur 4 monoparentale avec une plus forte précarité (58,3% des familles),</li> <li>• 55,4% des allocataires (CAF) du territoire ont un quotient familial inférieur à 750 et peuvent donc prétendre aux aides financières du service social de la CAF ; 14,9% des allocataires ne passent le seuil de bas revenus que grâce aux prestations (foyers dits « fragiles »),</li> <li>• Un cumul de difficultés à Annonay : un taux de pauvreté important (20 % des foyers en dessous du seuil de pauvreté, 33 % chez les jeunes de moins de 30 ans et 49 % dans la zone en quartier prioritaire) et 9 % de la population sont bénéficiaires du RSA.</li> </ul> <p>Les conditions socio-économiques des habitants ont un impact sur leur santé et sur leur recours aux soins.</p>
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la lisibilité des services et dispositifs locaux afin de faciliter l'orientation des personnes en situation de précarité vers les services adéquats,</li> <li>• Développer une meilleure articulation entre le sanitaire, le social et le médico-social pour fluidifier le parcours des personnes en situations de précarité</li> <li>• Former les professionnels sur des thématiques émergent du terrain (l'accompagnement des personnes en souffrance psychique et en situation de précarité, les premiers soins en santé mentale, les traumatismes liés au parcours d'exil...).</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de proposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des rencontres trimestrielles permettant d'échanger sur les dispositifs et ressources pour l'accompagnement des personnes en situation de précarité, ainsi que de s'informer sur les actualités des structures</li> <li>- De proposer un temps de formation/information chaque année sur une thématique émergent du terrain</li> <li>- De gérer une liste de diffusion par mail</li> </ul>
Pilote(s)	Collectif 31, Etablissements Sainte Marie, Addiction France, Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay
Partenaires financiers	ARS (médiatrice santé)
Partenaires	Département, CPAM, CAF, Accorderie, CHAN, Centres sociaux, 26 FK, ANEF, UDAF, Pluriels, ACEPP, CIO, Planning Familial, EN, Mission Locale, MSA...

Public	Professionnels du secteur sanitaires, médico-social, et social
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Nombre de réunion Nombre de participants Nombre de temps de formation



## Fiches Actions CLS-CLSM

### AXE 4. ACCES AUX SOINS ET A LA PREVENTION POUR LES PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE

#### ACTION 2 – Création d'un outil synthétisant les différentes structures médicales, sociales et médico-sociale du territoire pour les publics en situations de précarité

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	Le diagnostic local de santé de 2017, comme l'Analyse des besoins sociaux réalisée en 2021, souligne la richesse des acteurs et structures ressources sur le territoire, intervenant sur différents champs : sanitaires, sociales, médico-sociales. Certains acteurs (Professionnels de santé libéraux, Elus communaux, ...) n'ont pas connaissance de cette cartographie des structures pouvant proposer des accompagnements aux personnes en situation de précarité.
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre lisible et accessible les structures ressources du territoire pour les personnes en situation de précarité</li> <li>• Pouvoir orienter les personnes en situation de précarité vers les structures adéquates en fonction de leurs besoins et problématiques</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	Il s'agit de s'appuyer sur un outil, type annuaire/guide, recensant les différentes portes entrées vers lesquelles orienter les personnes en situation de précarité en fonction de leurs besoins (sanitaires, sociaux, logement...) Ce travail se déploiera en plusieurs étapes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les outils existants</li> <li>- Identifier les besoins (outil à destination de qui ?)</li> <li>- Recenser les structures portes d'entrées</li> <li>- Formaliser les données au travers d'un outil</li> <li>- Mise à jour de l'outil</li> </ul>
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay
Partenaires	Département, CPAM, CAF, ARS, Etablissement Sainte Marie, Collectif 31, Addiction France, Accorderie, CHAN, Centres sociaux, 26 FK, ANEF, UDAF, Pluriels, ACEPP, CIO, Planning Familial, EN, Mission Locale, MSA, Association annonéenne des professionnels de santé libéraux...
Public	Tous les acteurs pouvant intervenir auprès de personnes en situation de précarité
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Réalisation de l'outil Diffusion de l'outil

**Fiches Actions CLS-CLSM**

**AXE 5. MISE EN PLACE D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE**

**ACTION 1 - Développer des actions de sensibilisation et d'information sur la santé mentale**

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	<p>Le diagnostic local de santé de 2017 souligne la prédominance de problématiques de santé mentale sur le territoire.</p> <p>On sait que l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques va au-delà des services de psychiatrie. En effet, les associations du territoire, les services publics, les bailleurs sociaux..., peuvent accueillir et accompagner des personnes ayant des troubles psychiques. Afin de favoriser leur insertion dans la cité et soutenir leur rétablissement, il est important de partager une culture commune autour de la santé mentale et de travailler à la déstigmatisation des troubles psychiques.</p> <p>De plus, les actions d'information et déstigmatisation permettent de rendre les problématiques de santé mentale moins tabou, et de lutter contre l'auto-stigmatisation, processus qui est un frein à toute prise en charge et accompagnement en santé mentale.</p>
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et sensibiliser le grand public et les professionnels sur les troubles psychiques</li> <li>• Lutter contre la stigmatisation des problématiques de santé mentale</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit d'organiser les semaines d'information sur la santé mentale sur le bassin Annonéen, événement national qui se déroule en octobre, ayant chaque année un thème différent.</p> <p>A cette occasion, diverses manifestations peuvent être organisées : table ronde, ciné-débat, théâtre, exposition, portes ouvertes. Afin de préparer ces temps forts, différents partenaires locaux seront associés pour construire une programmation adaptée au territoire et à la thématique annuelle.</p>
Pilote(s)	Etablissements Sainte Marie, Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay
Partenaires financiers	A déterminer
Partenaires opérationnels	UNAFAM, Structures, associations et professionnels sanitaires, médico-sociaux et sociaux, IREPS
Public	Grand public, professionnels, patients
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	<p>Nombre de manifestation par an</p> <p>Nombre de partenaires associés</p> <p>Nombre de participants à ces manifestations</p> <p>Nombre de réunions de préparation</p> <p>Niveau de satisfaction des participants aux actions (grand public et professionnels)</p>

**Fiches Actions CLS-CLSM**

**AXE 5. MISE EN PLACE D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE**

**ACTION 2 - Développer des actions de prévention du suicide**

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	En Auvergne-Rhône-Alpes, 919 décès par suicide ont eu lieu en 2016, soit plus de 2 décès par suicide par jour. A cela s'ajoutent 9893 hospitalisations en 2019 pour tentative de suicide. Le nombre de décès par suicide est ainsi deux fois plus élevé que le nombre de décès par accident de la circulation. Le suicide est une problématique majeure et complexe de santé publique, mais il est possible d'agir pour prévenir et éviter les passages à l'acte suicidaire.
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le repérage et la prise en charge des personnes en crise suicidaire pour prévenir les passages à l'acte</li> <li>• Créer un réseau d'intervenants formés et développer les réseaux locaux en prévention suicide</li> <li>• Lutter contre les idées reçues et informer sur les données épidémiologiques en lien avec le suicide et sa prévention</li> <li>• Faire culture commune autour de la promotion de la Santé Mentale</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	<p>Mise en place de 3 formations différentes en prévention du suicide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation « Intervention de crise »</li> <li>- Formation « Evaluation/orientation »</li> <li>- Formation « Sentinelle »</li> </ul> <p>Dispensées par binôme de formateurs (psychiatre, psychologue,...), ces trois formations sont distinctes les unes des autres et s'adressent à trois profils de participants différents.</p> <p>Mise en réseau des acteurs du territoire formés avec la mise en place de rencontres régulières</p> <p>Proposition de mise en place d'une formation Promotion de la Santé Mentale.</p>
Pilote(s)	IREPS
Partenaires financiers	ARS
Partenaires opérationnels	Département, CPAM, CAF, Etablissement Sainte Marie, Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay, Collectif 31, Addiction France, Accorderie, CHAN, Centres sociaux, 26 FK, ANEF, UDAF, Pluriels, ACEPP, CIO, Planning Familial, EN, Mission Locale, Association annonéenne des professionnels de santé libéraux...
Public	Professionnels de santé, travailleurs sociaux, employés, bénévoles, citoyens : à chaque public sa formation
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Nombre de formations mises en place Nombre de participants

## Fiches Actions CLS-CLSM

### AXE 5. MISE EN PLACE D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE

#### ACTION 3 - Renforcer les actions d'accompagnement et de maintien dans le logement

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	<p>Le diagnostic local de santé de 2017 souligne la prédominance de problématiques de santé mentale sur le territoire.</p> <p>Les acteurs sanitaires et sociaux constatent la difficulté d'accompagner au maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques. Après de potentielles hospitalisations, les personnes retournent ou accèdent à un logement et se retrouvent isolées dans leur quotidien.</p> <p>Plusieurs professionnels peuvent être amenés à accompagner ces personnes, avec souvent une méconnaissance des champs d'intervention de chacun.</p> <p>De plus, différents dispositifs existent : l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL), l'accompagnement social lié au logement (ASLL), les visites à domicile. Toutefois, ceux-ci sont limités et ne suffisent pas toujours à garantir un accompagnement de proximité et dans le temps.</p>
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les professionnels et les dispositifs intervenant sur le maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques</li> <li>• Fluidifier les parcours d'accompagnement entre le sanitaire, le social, le médico-social et le secteur du logement.</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit d'organiser des rencontres avec les professionnels intervenant sur le maintien dans le logement (sanitaire, sociale, médico-social, logement) afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un état des lieux des ressources, difficultés et besoins dans le maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques</li> <li>• Favoriser une interconnaissance entre les professionnels afin de fluidifier les parcours des personnes ayant des troubles psychiques</li> <li>• Envisager de potentielles actions</li> </ul>
Pilote(s)	Etablissement Sainte Marie, Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay
Partenaires financiers	A définir en fonction des actions
Partenaires opérationnels	CCAS, Département, Collectif 31, Bailleurs sociaux
Public	Adultes ayant des troubles psychiques
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Nombre de réunions Nombre de participants

**Fiches Actions CLS-CLSM**

**AXE 5. MISE EN PLACE D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE**

**ACTION 4 - Créer une cellule de veille et d'échange sur les situations complexes**

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	Le diagnostic local de santé de 2017 souligne la prédominance de problématiques de santé mentale sur le territoire. Les professionnels du sanitaire, du social et du médico-social rapportent les difficultés qu'ils rencontrent dans l'accompagnement des situations complexes de personnes ayant des troubles. Souvent, différents acteurs connaissent la situation et ils ont besoin d'échanger pour croiser les regards, prendre du recul et envisager des pistes d'accompagnement. Le cadre déontologique doit pouvoir être garanti dans ces échanges afin de respecter la vie privée des personnes et la confidentialité des professionnels
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir un cadre déontologique d'échange autour des situations complexes d'adultes ayant des troubles psychiques</li> <li>• Envisager les modalités de saisine et d'organisation de ces échanges</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	Il s'agit de constituer un groupe de travail qui sera en charge de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser les besoins sur ce type de situations</li> <li>• Formaliser un cadre et des règles déontologiques pour échanger sur les situations complexes d'adultes ayant des troubles psychiques</li> <li>• Définir les modalités de saisine et d'organisation de ces échanges</li> </ul>
Pilote(s)	Etablissement Sainte Marie, Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay
Partenaires financiers	
Partenaires opérationnels	CCAS, Département, Collectif 31, Gendarmerie, Police municipale,
Public	Adultes ayant des troubles psychiques
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Nombre de réunions Nombre de participants Nombre de situations abordées / nombre de situations complexes résolues

**Fiches Actions CLS-CLSM**

**AXE 6. SANTE SEXUELLE, AFFECTIVE ET VIOLENCES SEXISTES**

**ACTION 1 - Création d'une structure de santé pour les femmes ayant vécu des violences, et d'accompagnement des situations de violences sexistes**

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	<p>Les problématiques de violences faites aux femmes sont une réalité nationale, et aussi une réalité locale.</p> <p>Les données locales sur l'agglomération indiquent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 60 personnes reçues en 2020 sur les permanences d'aide aux femmes victimes de violence et sur l'accueil de jour CIDFF, dont 90% de femmes</li> <li>- 53 situations de violences intrafamiliales reçue par l'AMAV en 2020</li> <li>- 83 situations de violences conjugales reçues par l'intervenante social de gendarmerie de mars à octobre 2021, dont environ 90% de femmes</li> </ul> <p>Différentes structures proposent un accompagnement spécifique sur le territoire, mais il est parfois difficile pour les victimes et leur entourage de s'y retrouver.</p> <p>De plus, l'accès aux soins permettant de prendre en charge les blessures, qu'elles soient physiques et/ou psychiques, se fait via le médecin traitant qui n'est pas toujours formé/outillé pour ces problématiques, ou via le service des urgences avec les difficultés inhérentes à ce service (délai d'attente...).</p>
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un lieu unique de prise en charge et d'accompagnement des femmes ayant vécu des violences</li> <li>• Renforcer les services de santé pouvant prendre en charge ces situations</li> <li>• Renforcer les services de santé sexuelle et affective sur le territoire</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit d'envisager la création d'une structure type Maison des femmes, regroupant différents services d'accompagnement pour les femmes ayant vécu des violences, et notamment un service de soins.</p> <p>Cette création de structure se travaillera sur différentes étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre des partenaires</li> <li>- Etat des lieux des besoins sur le territoire</li> <li>- Définition d'un projet de service</li> <li>- Montage budgétaire</li> <li>- Recherche de financement</li> </ul>
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay, Centre Hospitalier Nord Ardèche, Etablissements Sainte Marie, ARS
Partenaires financiers	ARS, autres à déterminer
Partenaires	Préfecture, Département, ARS, Gendarmerie, CIDFF, AMAV, ACFA, Planning Familial, professionnels de santé en libéral, structures sociales et médico-sociales
Public	Femmes ayant vécu des violences
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Ouverture de la structure

**Fiches Actions CLS-CLSM**

**AXE 7. SANTE ENVIRONNEMENT**

**ACTION 1 - Intégrer les enjeux santé – environnement dans les projets d'aménagements**

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	De nombreux leviers d'actions existent au niveau de la planification pour prendre en compte les enjeux « santé-environnement ». Un PLUih est en cours d'élaboration sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo, une attention particulière va être portée sur ces sujets.
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les problématiques de mobilité (densification, emplacements réservés pour des aménagements cyclables, etc.), de réduction de la pollution de l'air dans les documents d'urbanisme et faire le lien entre la mobilité et santé publique</li> <li>- Accompagner les communes dans les projets d'aménagement afin d'intégrer les enjeux d'écomobilité et de santé</li> <li>- Favoriser la participation des habitants</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer aux réunions d'élaboration du PLUih d'Annonay Rhône Agglo afin de porter à connaissance les enjeux santé-environnement</li> <li>• Développer une grille d'analyse des projets à l'aune des enjeux « santé / environnement », en lien avec l'action 3.1.1.</li> <li>• Favoriser notamment les espaces verts via la végétalisation, la plantation d'espèces non allergisantes, la pratique de la marche à pied, du vélo par des équipements et aménagements adaptés, éviter les gîtes à <i>Aedes albopictus</i>, etc.</li> </ul>
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo
Partenaires	ARS, communes
Public	Communes
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Surface de toits végétalisés Nombre d'articles du PLUih intégrant les enjeux santé et environnement Plan de végétalisation au niveau des communes intégrant ces enjeux (espèces non allergisantes, îlots de fraîcheur...)

## AXE 7. SANTE ENVIRONNEMENT

## ACTION 2 - Intégrer la notion de confort d'été et qualité de l'air aux nouvelles constructions et aux projets de rénovation de bâtiments et logements

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	<p>Certaines communes (Annonay notamment) pourraient connaître un effet d'îlot de chaleur durant les prochaines années, avec des conséquences d'élévation de la température, de pics de pollution et un risque accru de coups de chaleur et de malaise dans les zones urbaines. Ce risque serait d'autant plus grand pour les personnes vulnérables logées dans des bâtiments vétustes non adaptés. 56% du parc de logements de l'agglomération a été construit avant 1975 (date des premières réglementations thermiques) et les bâtiments d'accueil des personnes vulnérables ne sont globalement pas climatisés ou correctement isolés (hôpitaux, EHPAD, etc).</p> <p>Par ailleurs, la qualité de l'air représente également un enjeu fort. Logement, moyens de transport, lieu de travail, école... Nous passons plus de 80 % de notre temps dans des lieux clos et l'air que nous y respirons n'est pas toujours de bonne qualité. Outre les apports de l'air extérieur, les sources potentielles de pollution dans les bâtiments sont en effet nombreuses : appareils à combustion, matériaux de construction, produits de décoration (peinture, colles, vernis...), meubles, activité humaine (tabagisme, produits d'entretien, bricolage, cuisine...), présence d'animaux domestiques... L'air intérieur, spécifiquement dans les logements, est donc pollué de manière spécifique par rapport à l'air extérieur. (source : <a href="#">Qualité de l'air intérieur   Ministère de la Transition écologique (ecologie.gouv.fr)</a>).</p>
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une veille sur les solutions permettant d'intégrer la notion de confort d'été et une qualité de l'air intérieur</li> <li>• Être ressource et force de proposition sur ces notions pour les acteurs du territoire</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser sur la notion de confort d'été et les différentes solutions techniques possibles (bioclimatisme, toiture végétalisées, puits canadien, couleur des matériaux...), ainsi que sur la qualité de l'air intérieur - Intégrer au PLUih des notions de bioclimatisme</li> <li>• Accompagner des projets de rénovation en ce sens. A titre d'exemple, le CIAS a mené ou prévoit un certain nombre d'actions sur les bâtiments pour en améliorer notamment les performances thermiques: construction d'un bâtiment performant en 2015 (EHPAD La Clairière), rachat prévu de 3 des 5 bâtiments loués afin de pouvoir réaliser des travaux de rénovation (confort thermique, performance énergétique), Projet de rénovation de l'EHPAD du Foyer de l'Europe par le bailleur Foyer Velave, Rénovation à venir pour la construction du pôle petite enfance au cœur du Parc Saint-Exupéry, obligation pour tous les bâtiments d'avoir au moins une pièce rafraîchie dans les bâtiments accueillant des personnes âgées...</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la montée en compétence, le partage d'expériences sur les questions de confort d'été et de la qualité de l'air intérieur entre acteurs du territoire impliqués dans la rénovation ou la construction de bâtiments et logements (architectes, maître d'œuvre, artisans...), en lien avec les actions plateforme de rénovation énergétique des logements (action 1.1.2.) et des bâtiments publics (action 1.2.1.) Organisation d'événements en lien avec ce sujet par l'ALEC07 notamment.</li> <li>• Qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics : mise en place de protocoles pour améliorer la qualité de l'air, effectuer une maintenance régulière de l'aération, suivi de la qualité de l'air.</li> </ul>
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo
Partenaires	CIAS, bailleurs sociaux, ARS, ALEC07, RENOFUTE, ...
Public	Tous publics
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Nombre de réunions d'animation / sensibilisation organisées... Systématisation du suivi de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics (écoles, crèches, etc.)

## AXE 7. SANTE ENVIRONNEMENT

## ACTION 3 - Informer, sensibiliser sur les bons gestes en cas de forte chaleur et prendre en charges les personnes vulnérables

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	<p>À Annonay, les températures moyennes annuelles ont augmenté de +1,6°C entre 1974 et 2015. Cette tendance s'est également observée sur d'autres stations de mesure du département, à partir du milieu des années 80. L'apparition de fortes chaleurs estivales à Annonay est à dater du début des années 2000. Les projections sur le long terme en Auvergne-Rhône-Alpes annoncent une poursuite de la tendance déjà observée de réchauffement jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario.</p> <p>Dans le scénario où aucune politique climatique n'est déployée, le réchauffement pourrait dépasser 4°C à l'horizon 2071-2100.</p> <p>Ces évolutions climatiques ont de nombreuses répercussions, notamment sur la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmentation de la pollution. Ces températures élevées s'accompagneront de pics de pollution, notamment d'ozone, gaz toxique irritant. La tranche de population plus sensible sera sujette à des problèmes d'asthmes, d'insuffisances respiratoires et cardiaques, ce qui conduira à une surmortalité les mois les plus chauds.</li> <li>- vulnérabilité lors d'épisodes de canicule. Les principaux facteurs de vulnérabilité des individus sont l'âge, le niveau socio-économique, l'isolement social, l'état de santé et la localisation urbaine. 9,7% de la population du territoire est âgée de plus de 75 ans, la moyenne nationale s'élevant à 9,1%. La population du territoire est donc légèrement plus âgée et vieillissante que la moyenne nationale.</li> </ul> <p>Cette population est plus fragile, c'est-à-dire marquée par une plus faible résistance aux maladies et aux épisodes caniculaires. Les nourrissons et personnes âgées seront touchés par des déshydratations, coups de chaleur et hyperthermies, ce qui peut causer une surmortalité.</p> <p>Un certain nombre de dispositifs sont mis en place pour prévenir les risques liés aux fortes chaleurs : le Plan Bleu notamment concernant les établissements publics, privés ou associatifs, accueillant des personnes âgées ou handicapées (maisons de retraite, EPHAD, foyer logement, unités de soins...).</p>
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	Informé, sensibiliser sur les bons gestes en cas de forte chaleur et prendre en charges les personnes vulnérables
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les habitants sur la conduite à adopter durant les périodes de canicule (conseils d'utilisation des climatiseurs, fermer les portes lorsque l'on climatise, fermer les volets pendant la journée...)</li> <li>• Aider les EHPAD dans la mise en œuvre de leur Plan bleu, volet canicule. Ce plan concerne les établissements publics, privés ou associatifs, accueillant des personnes âgées ou handicapées (maisons de retraite, EPHAD, logements foyer, unités de soins...). Ce</li> </ul>

	<p>plan organise l'accueil et la prévention des risques dus aux fortes chaleurs. Il permet par exemple de :</p> <p>* Aider à mettre en place différentes mesures pour prévenir toute déshydratation (aménagement temporaire des locaux, fourniture de brumisateurs d'eau minérale, boissons fraîches, poches à glace, ventilateurs, rendre accessible des espaces collectifs rafraîchis accessibles à tous dans les communes).</p>
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo
Partenaires	EHPAD, ARS, Centre Hospitalier du Nord Ardèche, CIAS, CCAS, ...
Public	Tous publics
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Nombre de personnes sensibilisées

Fiches Actions CLS-CLSM

AXE 7. SANTE ENVIRONNEMENT

ACTION 4 - Lutter contre les espèces invasives (ambroisie, Aedes albopictus, chenilles processionnaires...)

<b>Contexte</b>	
Eléments de diagnostic	<p>Le réchauffement climatique a des incidences sur la survie, la migration des espèces, avec notamment la progression des espèces vers le nord et en altitude (exemple de la chenille processionnaire du pin qui avance à une vitesse de 55 km/décennie et gagne 50 mètres en altitude au cours de la même période). La diminution de la biodiversité induit également une propagation d'espèces nuisibles.</p> <p>Des espèces invasives sont présentes sur le territoire. On peut noter l'apparition du moustique tigre dans la région. Arrivé en 2012 en Ardèche, il a progressé depuis sur la vallée du Rhône et dans les terres. Non seulement le moustique tigre va rapidement coloniser l'ensemble du département hormis les altitudes supérieures à 1000m, mais sa période de fortes nuisances, actuellement plutôt comprise entre juin et septembre, va s'étendre entre mai et novembre de chaque année voire au-delà (il est apparu dès la 2<sup>e</sup> quinzaine d'avril en 2018).</p> <p>L'ambroisie est également très présente sur le territoire. Les concentrations du pollen de cette espèce dans l'air pourraient quadrupler en Europe d'ici 2050 (selon le CNRS) car cette espèce va coloniser d'autres régions (où le climat ne lui était pas favorable avant).</p>
<b>Objectifs</b>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une veille sur les espèces invasives</li> <li>• Développer des actions d'accompagnement de la population pour lutter contre ces espèces invasives</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place d'une consultation d'allergologie au Centre Hospitalier du Nord Ardèche face au besoin perçu sur le territoire (prévu)</li> <li>• Élaborer et mettre en place un plan de lutte contre les principales espèces invasives (ambroisie, moustique tigre...) Cette mise en œuvre passera par les actions suivantes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>* Améliorer la connaissance des espèces en faisant des suivis d'espèces nuisibles comme le <del>frelon asiatique</del>, l'ambroisie, le moustique tigre, la chenille processionnaire....</li> <li>* Communiquer au grand public les gestes permettant d'éviter le développement des espèces invasives,</li> <li>* Mettre en application <b>les</b> obligations réglementaires (lutte contre l'ambroisie notamment)</li> <li>* Mettre en place des actions collectives et individuelles pour lutter contre le moustique tigre (entretien des toitures terrasses, vidange régulière des récipients et réservoirs artificiels), l'ambroisie...</li> </ul> </li> <li>• <del>Plan d'action de lutte contre la Renouée du Japon en cours (S3R).</del></li> </ul>
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo et S3R
Partenaires	ARS, collectivités, services espaces verts et référents agricoles des communes, de la CA07, département de la Santé des Forêts, Centre Hospitalier du Nord Ardèche, MSA ...

Public	Tous publics
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Plan de lutte élaboré Nombre d'espèces invasives suivies Nombre de réunions de sensibilisation Nombre d'actions de lutte mises en place